



# FORMATION AFGSU de Niveau 1



## **CONTEXTE**

1. Le contexte des prises en soins met en évidence la nécessité de professionnels de santé formés aux gestes et soins d'urgence. Plusieurs textes législatifs y font référence.
2. L'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
3. L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
4. L'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux adaptations de l'AFGSU dans le cadre de la crise sanitaire

## **OBJECTIFS**

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

## **APTITUDES**

Identifier l'urgence, réaliser la conduite à tenir adaptée. Les gestes de secours sont conformes aux règles de bonnes pratiques. La transmission au service de secours adapté et la surveillance jusqu'à leur arrivée est réalisée.

## **COMPETENCES**

Reconnaître une urgence (vitale ou potentielle) et adopter la conduite à tenir adaptée afin d'éviter l'aggravation de la personne prise en charge. Transmettre au service de secours adapté et surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des services de secours afin de maintenir un état stable de la personne prise en charge.

Connaître les modalités de prise en charge avec du matériel afin de comprendre la prise en charge en milieu hospitalier.

Connaître les plans de secours afin d'être capable de trouver sa place en tant que professionnel de santé.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

- **Un module d'une durée de 6 heures**, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :
  - D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;
  - D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;
  - D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
  - D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe) ;
  - D'identifier une obstruction aigue des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats ;

### **Personnes concernées :**

Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

**Prérequis :** Aucun prérequis nécessaire

### **Coût de la formation :**

323,33 Euros/personne

### **Inscriptions service de formation continue**

Dates disponibles sur le logiciel CLARA et sur demande au service de formation continue

Accès par le service social pour les participants porteurs de handicap physique. Nous demander.



- D'arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.
- **Un module d'une durée de 4 heures 30**, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
  - D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats ;
  - D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
  - D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière) ;
  - De transmettre un bilan synthétique (vital et circonstanciel) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort
  - En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- **Un module d'une durée de 3 heures 30**, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :
  - De comprendre le concept de « situation sanitaire exceptionnelle » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
  - De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
  - D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
  - D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection, décontamination d'urgence) ;
  - D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
  - Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

**Lieu** Institut de Formation Aide-Soignant du Centre Hospitalier d'Antibes Juan Les Pins

**Durée** : 14 heures, soit 2 journées

**Nombre de participants** : 12 personnes maximum par formateur

**Responsable pédagogique** : Mme Santini Pebeyre Isabelle

**Intervenants** : Formateurs internes à l'établissement références au CESU 06 qui délivre les attestations

#### **Méthodes pédagogiques**

Pédagogie active, simulations, ateliers pratiques, analyse de situations.

Exercices pratiques en salle de simulation (chambre de patient, chariot d'urgence et matériel d'urgence).

#### **Evaluation :**

- ☞ Une participation active et la réalisation de tous les gestes est attendue (dossier de suivi)
- ☞ La réalisation de deux mises en situation dont l'une porte sur la prise en charge d'un arrêt cardiaque en binôme (grilles d'évaluation)

#### **Renseignements IFAS**

**Tél : 04 97 24 75 11**

**Fax : 04 97 24 75 16**

**Mail : [secretariat.ifas@ch-antibes.fr](mailto:secretariat.ifas@ch-antibes.fr)**

**Inscriptions Service de formation continue**

**Tél : 04 97 24 76 04**

**Mail [service.formation@ch-antibes.fr](mailto:service.formation@ch-antibes.fr)**

**Retrouvez nous sur [www.ch-antibes.fr](http://www.ch-antibes.fr)**

FORMATION AFGSU 1	Version 1	Septembre 2024	Page 2
-------------------	-----------	----------------	--------